

Séance du 5 septembre 2024

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le jeudi 05 septembre 2024 à 20h00 sous la présidence du Maire, M. Gilles Desbois.

Présents : M. Desbois Gilles, M. Brun Stephane, M. Laurenceau Pascal, Mme Lory Lydie, Mme Marchand Annie, Mme Turlot Pauline, M. Barraut Frédéric, Mme Guillemenet Sabrina, M. Kielpinski Corentin, M. Mérite Christian, M. Racouchot Emmanuel, Mme Plouvier Lysiane.

Excusés : M. Jouveanceaux Jacky qui a donné pouvoir à M. Desbois Gilles
Mme Pinna Cinthia qui a donné pouvoir à M. Brun Stephane
Mme Donguy Anne-Laure

Secrétaire de séance Mme Lydie LORY

Monsieur le Maire informe le Conseil du retrait de l'ordre du jour de la délibération concernant la convention entre la Communauté d'Agglomération et la commune de Lans concernant une convention d'entretien des voies cyclables structurantes du Grand Chalon. En effet le Conseil Communautaire doit délibérer avant les communes. Dans cette convention un nouveau circuit a été proposé sur notre secteur par la commune et validé par les services du Grand Chalon suite à une première proposition qui ne correspondait pas à celui définie lors de réunions préparatoires.

1- APPROBATION PROCÈS VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des présents et pouvoirs.

2- DELIBERATIONS

2.1. Entente Intercommunale Enfance, Famille, Jeunesse : nouvelle tarification accueil collectif des mineurs (ACM 3 à 11 ans et 11 à 17 ans)

Concernant l'entente intercommunale Enfance, Famille, Jeunesse une nouvelle tarification accueil collectif des mineurs (ACM 3 à 11 ans et 11 à 17 ans) est proposée, intégrant une augmentation de 3%.

Lors des différents échanges, il a régulièrement été évoqué par les communes extérieures la sensation claire que les enfants des communes hors Saint Marcel étaient clairement considérés comme une variable d'ajustement, la priorité étant donnée à cette commune et pas à l'équilibre de l'entente intercommunale existante.

Il est proposé au Conseil de délibérer quant à cette nouvelle tarification concernant la tranche d'âge de 3 à 11 ans
La délibération est adoptée avec 2 abstentions, 1 contre, 11 pour dont 2 pouvoirs (14 personnes présentes lors du vote de la délibération).

Il est proposé au Conseil de délibérer quant à cette nouvelle tarification concernant la tranche d'âge de 11 à 17 ans
La délibération est adoptée avec 2 abstentions, 1 contre, 11 pour dont 2 pouvoirs (14 personnes présentes lors du vote de la délibération).

2.2. Entente Intercommunale Eglise et Cimetières : travaux de démoissage toiture, église de Saint-Marcel

Suite à accord des communes pour le démoissage de la toiture de l'église de Saint Marcel, des travaux devenus absolument nécessaires ont été réalisés en août 2024.

Le montant de ces travaux s'élève à 17 016,00 € TTC réalisés par l'entreprise SOMAI, et subventionnés à hauteur de 40% par la DRAC. Le reste à charge réparti entre toutes les communes est de 10 209,60 € HT avec une participation de 1 293,71 € pour Lans.

Il est demandé au Conseil de valider la dépense afférente aux travaux ci-dessus.
La délibération est adoptée à l'unanimité des présents (14 personnes présentes).

3- COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS DIVERSES

3.1. CCAS

Lors de la réunion du 22 août, les points suivants ont été abordés : le concours de pétanque du samedi 7 septembre 2024 après midi, le repas des aînés du 5 octobre 2024, la marche octobre rose du 6 octobre 2024, la distribution des colis du 8 décembre pour les absents au repas.

Le marché gourmand du 15 juin a apporté un bénéfice de 1 100,00 € environ.

3.2. Groupe santé

Suite au séminaire avec les professionnels de santé des communes de la paroisse fin juin il a été convenu de la possibilité d'une nouvelle réunion entre toutes les parties concernées.

Lors de ce séminaire ont été abordés les points suivants : retour du questionnaire adressé aux professionnels de santé suivi d'un temps d'échange. Ceci a été efficient en termes de communication entre les différents acteurs. Tous se sont, après discussions, accordés sur le fait de renouveler ce type de rencontre. Une invitation des communes à l'inauguration de la CPTS est prévue.

Une autre réunion avec les communes de l'Entente est envisagée afin de demander un médecin au département.

4- QUESTIONS DIVERSES

4.1. Titularisation d'un agent municipal

L'un de nos agents a été contractualisé jusqu'au 01/10/2023 date à laquelle il est devenu stagiaire. La période de stagiarisation arrivant à son terme et cet agent donnant satisfaction sa titularisation, par arrêté du maire, est proposée. Une formation préalable sur les principes de la Fonction Publique est nécessaire.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité dont 2 pouvoirs (14 personnes présentes lors du vote).

4.2. Passerelle bois centre bourg.

La réfection de la passerelle se poursuit.

4.3. Eglise de Saint Marcel / Porte de secours

Une nouvelle réunion est planifiée le 6 septembre 2024 avec la DRAC et les communes de l'Entente, les nouveaux interlocuteurs de l'Etat ayant refusé catégoriquement les emplacements proposés. Une nouvelle proposition est à définir côté opposé du bâtiment avec accès par une propriété jouxtant l'église. Il est à noter que cet emplacement avait été évoqué il y a environ 4 ans.

4.4. RD123.

Les travaux de renouvellement ont repris. La réfection d'une partie de l'enrobé a été réalisée par l'entreprise DBTP depuis la mairie jusqu'à la rue du Moulin. Le plateau devant la mairie est actuellement considéré encore à terminer (signalisation horizontale), afin que les peintures puissent être réalisées sous environ un mois. Un panneautage a été mis en place pour la sécurité.

4.5. Salle Polyvalente

La cérémonie pour renommer la Salle Polyvalente qui prendra le nom de la salle René Baudet aura lieu le 12 octobre 2024 à 11h.

4.6. Montage financier terrain en vente

Les emprunts ont été validés par le Crédit Agricole. Le compromis de vente a été préparé par l'étude notariale. Nous sommes en attente de la finalisation de l'opération.

4.7. Affouages 2024

L'accès pour le débardage d'un lot exploité en 2024 doit être réalisé. Une visite à cet effet est prévue.

Pour 2025, des lots seront prévus suivant le calendrier défini comme suit : inscriptions jusqu'au 30 novembre 2024 et tirage au sort le 13 décembre 2024 à 18h. Une réunion de la commission est prévue le 16 octobre à 20h

4.8. Université d'été du Grand Chalon le 14 septembre 2024 de 8h à 12h30

Les élus des 51 communes sont conviés à se réunir lors de l'université d'été au Colisée

4.9. Aménagement abords école

La commission avait statué sur une mise en place d'une pergola. Des devis ont été réalisés et la mise en œuvre par un professionnel est prévue prochainement. La commission se réunira le 16 octobre 2024 à 20h.

4.10. Logement communal

Une réhabilitation de ce logement désormais inoccupé est nécessaire. Le Conseil devra se positionner sur les modalités de réfection de ce logement. Une réflexion va être menée en ce sens.

4.11. ONF

Il est nécessaire de recontacter l'interlocuteur de l'ONF, de arbres récemment plantés sont morts et doivent être repris.

4.12. Incivilités

La place communale a été le théâtre d'incivilités récentes. Ces faits seront remontés à la gendarmerie.

4.13. Travaux divers

Les portes d'entrée de la bibliothèque et de la tisanerie à l'école maternelle vont être remplacées.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 24 octobre 2024 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h.